



Rapport adressé au
Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Dans cette affaire concernant

l'Évaluation du milieu sportif : Lutte Canada

Rapport de la phase de suivi

Soumis par Jennifer Hawkins
Southern Law LLP (l'« Évaluatrice responsable du suivi »)

9 mars 2026

Introduction et contexte

J'ai rédigé un rapport d'évaluation du milieu sportif (« EMS ») pour Wrestling Canada Lutte, publié le 22 août 2024 (le « rapport d'EMS »). Le rapport d'EMS est disponible en ligne à l'adresse sportintegritycommissioner.ca/files/2024-0822_OSIC_Sport_Environment_Assessment_Report_Wrestling_Canada_Lutte.

J'ai initialement été engagée en décembre 2024 pour collaborer avec Wrestling Canada Lutte (« WCL ») dans le cadre d'une phase de suivi d'un an (la « **phase de suivi** »); toutefois, celle-ci a été suspendue, le Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport du Canada (« BCIS ») ayant finalement été dissous. La phase de suivi a été relancée par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada en octobre 2025.

Mandat

Il m'a été demandé de rédiger un bref rapport de suivi, contenant des observations sur les progrès réalisés et la mise en œuvre effective des recommandations du rapport d'EMS.

Au cours de la phase de suivi (du 1^{er} octobre 2025 au 28 février 2026), mon mandat comprenait les éléments suivants :

- Contribuer à l'examen et à la consultation de la déclaration d'engagement et du plan de mise en œuvre de WCL, le cas échéant;
- Faciliter des échanges réguliers avec WCL afin de garantir la responsabilité et la coopération de WCL dans la mise en œuvre des recommandations auxquelles l'organisme s'est engagé et qui sont énoncées dans le rapport d'EMS;
- Recueillir des informations, faciliter les occasions de retour d'information et suivre les progrès ainsi que la mise en œuvre effective des recommandations du rapport d'EMS;
- Veiller à ce que la phase de suivi soit menée conformément au mandat de la phase de suivi et aux politiques et procédures du BCIS;
- Rédiger un rapport de suivi;
- Servir de point de contact principal avec le BCIS (et, par la suite, le Centre de règlement des différends sportifs du Canada) et WCL tout au long de la phase de suivi.

Méthodologie

Au cours de la phase de suivi, j'ai rencontré régulièrement WCL. L'organisme a préparé un tableau présentant les recommandations, l'état d'avancement et la date, des exemples ou des liens vers des documents de référence, ainsi que les prochaines étapes. Il s'agissait d'un « document de travail », et j'y ai ajouté une colonne contenant des demandes d'informations ou des questions supplémentaires, auxquelles l'organisme sportif a répondu avant la fin de la phase de suivi.

Plutôt que de mener des enquêtes supplémentaires, j'ai choisi de rencontrer divers groupes de parties prenantes afin de recueillir leurs commentaires et leurs observations concernant l'année qui a suivi l'EMS. J'ai rencontré :

1. Le conseil d'administration de WCL (le « **conseil** »);
2. Le personnel de l'organisme sportif (y compris le directeur de la haute performance);
3. Les représentants des organismes provinciaux et territoriaux de sport (« **OPTS** »);
4. Le tiers indépendant de l'organisme sportif.

J'ai suivi la Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (« **ACE** »), obligatoire pour toute personne participant aux activités sanctionnées par l'organisme sportif, afin de me tenir informée du contenu actuel de cette formation. Enfin, j'ai pris connaissance de plusieurs documents, notamment :

Le Code de gouvernance du sport canadien	Une ébauche de politique révisée par WCL
Le manuel du conseil d'administration, mis à jour en mars 2025	Un exemple de protocole d'entente pour un centre d'entraînement
Le manuel d'orientation du conseil d'administration	

Résumé

WCL a pris ce processus très au sérieux et a immédiatement procédé à la mise en œuvre de recommandations. Le conseil d'administration a demandé à la direction générale de rendre compte régulièrement des progrès réalisés par WCL dans la mise en œuvre des recommandations de l'EMS au cours des dix-huit derniers mois.

Bien que les 18 recommandations du rapport d'EMS aient été regroupées sous les trois volets distincts de mon mandat (résultats et lacunes du Rapport Bennett¹; capacité de WCL à prévenir et à traiter les cas d'inconduite; problèmes systémiques de maltraitance), elles portaient principalement sur les domaines suivants :

- La communication;
- L'intervention précoce et les modes substitutifs de résolution des différends;
- L'entraînement;

¹David Bennett, « Report Concerning Independent Review of Coaching Culture for Wrestling Canada Lutte » (2018), online (pdf): WCL <<https://wrestling.ca/wp-content/uploads/2018/12/FINAL-WCL-Report-for-Release-December-2-2018.pdf>>

- L'uniformité de l'approche entre WCL et les OPTS.

WCL a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des recommandations qui relevaient entièrement de sa compétence. Plus précisément, WCL a donné suite aux recommandations concernant la communication, la définition des attentes en matière de partage d'informations et la transparence. Les recommandations du Rapport Bennett et les progrès réalisés ont été publiés sur le site Web de WCL le 26 juillet 2024. Le site Web demeure une source d'information très consultée sur les questions de sécurité dans le sport, les décisions disciplinaires et d'autres informations pertinentes. De plus, WCL communique chaque mois aux OPTS ses attentes en matière de sécurité dans le sport.

WCL s'est efforcé de favoriser la médiation et la prévention précoce dans la mesure du possible, tout comme l'a fait le tiers indépendant (« TI »). Il a été confirmé que les fonds destinés à l'arbitrage pouvaient être utilisés pour la médiation, si les parties y étaient ouvertes et si des alternatives à l'arbitrage étaient intégrées dans la politique. J'ai eu connaissance d'un cas où des entraîneurs ont effectivement participé à une médiation. Le TI a indiqué que la médiation avait généralement été refusée au cours de l'année écoulée, ce qui pourrait s'expliquer par certaines personnalités ou par la nature du litige.

Les deux dernières catégories de recommandations (formation et uniformité de l'approche entre WCL et les OPTS) ont été adoptées en principe par WCL, mais la réussite de leur mise en œuvre dépend du financement et des parties prenantes externes (gouvernements provinciaux, dirigeants des organismes sportifs provinciaux).

La Formation sur la sécurité dans le sport obligatoire de l'ACE aborde de manière générale des thèmes conformes aux recommandations proposées, tels que la désescalade des conflits et la manière d'agir en tant que témoin responsable. La formation décrit de manière adéquate les obligations de signalement et aide le(la) participant(e) à comprendre l'importance de prendre la parole. Il(Elle) est invité(e) à réfléchir à ce que pourrait signifier pour lui(elle) le terme « défense des droits » dans le contexte de son sport, ainsi qu'à la question de la maltraitance dans le sport. Les dirigeants du milieu sportif soulignent l'importance de s'exprimer et d'adopter une approche préventive. La formation propose des exemples propres à WCL et présente notamment Paul Ragusa (entraîneur de l'équipe nationale canadienne) et Erica Wiebe (championne olympique canadienne de lutte libre). Cette formation fait l'objet d'un suivi dans une base de données et est intégrée à la base de données des licences de WCL.

La série d'apprentissages en ligne de l'ACE propose des formations supplémentaires telles que « Responsabilisation des témoins » et « Modéliser de saines relations », qui abordent des thèmes identifiés dans les recommandations. Compte tenu des contraintes budgétaires, ces ressources pourraient être utilisées si une formation complémentaire s'avérait nécessaire.

La coordination et la cohérence entre WCL (nationale) et les OPTS sont assurées en permanence. Une politique en matière de réciprocité est en place; les suspensions provinciales sont donc appliquées de manière réciproque et publiées sur le site Web de WCL. L'harmonisation entre les politiques de WCL et celles des OPTS est « en cours », car les exigences particulières des gouvernements provinciaux et territoriaux empêchent actuellement une harmonisation complète. Une harmonisation existe entre WCL et les OPTS en ce qui concerne le processus de triage.

Les parties prenantes que j'ai rencontrées au cours de la phase de suivi ont émis des commentaires positifs sur le milieu sportif, et leurs retours ont confirmé les mesures concrètes prises par WCL pour aller de l'avant conformément aux recommandations de l'EMS.

Le tableau ci-dessous présente brièvement les progrès réalisés par WCL concernant chacune des recommandations de l'EMS, ainsi que le plan de WCL pour donner suite aux recommandations restantes.

Soumis respectueusement pour votre considération,



Jennifer Hawkins*

Date : 9 mars 2026

*Professional Law Corporation

Tableau des progrès réalisés par WCL relativement à l'EMS

Rapport Bennett : résultats et lacunes

	Recommandation	État	Liens, exemples et remarques
1	WCL devrait publier le tableau « Recommandations du rapport Bennett – novembre 2023 » (joint à l'annexe C) sur son site Web.	Terminé 26 juillet 2024	Publié sur le site Web : https://wrestling.ca/wp-content/uploads/2024/07/Bennett-Report-November-2023.pdf .
2 et 3	WCL devrait publier et diffuser ces informations sur son site Web et par courriel, et envisager d'étendre ses communications à diverses plateformes de réseaux sociaux. WCL devrait aussi encourager les membres de sa communauté à consulter ces ressources.	Terminé	WCL continue de publier des informations importantes sur la sécurité dans le sport sur son site Web. WCL rappelle aux OPTS les mesures de WCL en matière de sécurité dans le sport dans ses réunions mensuelles du conseil des OPTS. Les entretiens avec les OPTS ont révélé que le site Web est « bien conçu et utile ». L'Évaluatrice responsable du suivi a examiné le site Web de WCL et a confirmé que les informations relatives aux politiques et aux processus étaient faciles à utiliser et à consulter. Un examen des statistiques du site Web concernant les pages consacrées à la sécurité dans le sport a révélé des tendances à la baisse : - Le nombre de consultations des pages « Programme canadien de sport sécuritaire » et « Ressources Sport sécuritaire » a diminué entre 2024 et 2025 (bien que cela puisse être lié à divers facteurs); - En 2025, on a dénombré environ 602 visites uniques sur les pages du « Programme canadien de sport sécuritaire » et 127 visites uniques sur les « Ressources Sport sécuritaire ».

	Recommandation	État	Liens, exemples et remarques
4 et 5	Envisager d'organiser des ateliers sur la défense des intérêts personnels. Certains participants (notamment des entraîneurs et des athlètes) ont exprimé le souhait que des ateliers soient mis en place afin de donner aux athlètes les outils nécessaires pour défendre leurs intérêts dans diverses situations, y compris quand, par exemple, un(e) entraîneur(e) pousse un athlète(e) à poursuivre l'entraînement malgré une blessure. Envisager des possibilités de réorganiser la formation actuelle afin d'y intégrer les commentaires des participants, notamment : *examiner la manière dont la formation est dispensée (format/plateformes) afin d'assurer qu'elle répond aux besoins de la communauté de WCL.	En cours	WCL a mis à jour pour la dernière fois les exigences en matière de formation, de vérification des antécédents et de consentement en février 2025. Ces exigences sont clairement présentées dans un tableau en ligne : https://wrestling.ca/wp-content/uploads/2025/02/Safety-in-Sport-Training-Screening-Consent-Requirements-February-2025.pdf. Tous les participants titulaires d'une licence WCL (participant à des activités sanctionnées par WCL) doivent suivre la Formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE tous les quatre ans. Les autres niveaux de participation sont aussi tenus de suivre la formation « Prise de décisions éthiques » de l'ACE tous les quatre ans. La formation est complète et fait l'objet d'un suivi rigoureux en ligne. L'Évaluatrice responsable du suivi a suivi la formation et l'a jugée exhaustive. La validation de la formation est enregistrée dans le Casier (la base de données de l'ACE). Ces informations sont intégrées à la base de données des licences de WCL et constituent un excellent moyen de s'assurer que la formation a bien été suivie : • Licences WCL 2023: 1 562; • Licences WCL 2024: 1 385; • Licences WCL 2025: 1 627. Les commentaires des membres du conseil d'administration adressés à l'Évaluatrice responsable du suivi en décembre 2025 indiquaient notamment que la formation est contraignante quand il faut la suivre à nouveau. Les OPTS ont aussi indiqué dans le cadre des entretiens que la Formation sur la sécurité dans le sport était si complète et abondante qu'elle frôlait la limite de l'excès. Bien que certains participants à l'évaluation des besoins aient proposé des domaines supplémentaires qui seraient utiles, tels que l'acquisition de connaissances et d'outils pour favoriser la défense des intérêts personnels dans le contexte de Sport sécuritaire, en l'absence de financement supplémentaire, WCL n'est pas en mesure d'offrir ce type de formation à grande échelle. S'il existe des possibilités d'inclure des sujets de ce genre à l'occasion de camps d'entraînement, au-delà de la formation de base concernant la maltraitance, j'encourage WCL à en tenir compte ou à sonder les participants.

	Recommandation	État	Liens, exemples et remarques
6 et 7	Veiller à ce que le conseil d'administration reçoive une formation sur son rôle, sur le type d'informations auxquelles il peut s'attendre à avoir accès, ainsi que sur les informations ou les décisions qui relèvent de la compétence de WCL. Définir clairement, entre le conseil d'administration et WCL, le type d'informations qui doivent être communiquées au conseil d'administration ainsi que le calendrier	Terminé	Le manuel du conseil d'administration a été mis à jour en mars 2025. Le Code de gouvernance du sport canadien, applicable aux ONS, définit les pratiques exemplaires visant à améliorer la performance organisationnelle et à renforcer les pratiques de gouvernance. WCL a adopté ce Code, qui comprend des dispositions concernant la composition du conseil d'administration, la formation requise pour ses membres et les attentes en matière de transparence. WCL a confirmé que tous les administrateurs sont tenus de suivre le programme de formation en ligne « Introduction à la gouvernance » de Sport Intégrité Canada. WCL a confirmé qu'elle se conformait aussi à toutes les exigences de Sport Canada en matière de gouvernance pour l'octroi de financement. Le conseil d'administration reçoit un résumé des plaintes, des appels, etc., dans des réunions à huis clos. L'Évaluatrice responsable du suivi s'est entretenue avec le conseil d'administration en décembre 2025. Les commentaires ont confirmé que les membres du conseil d'administration avaient reçu une formation appropriée concernant leur rôle, ainsi que des informations suffisantes sur les questions de sécurité dans le sport, afin de leur permettre de prendre des décisions de gouvernance appropriées.

Capacité de WCL à prévenir et à traiter les cas d'inconduite

	Recommandation	État	Liens, exemples et remarques
8	Élaborer une ressource destinée à soutenir les plaignants dès le tout début de la procédure de plainte, avant l'intervention du TI. Cette ressource devrait inclure des informations sur le moment où le défendeur est informé de la plainte, ainsi que sur le stade de la procédure où les informations pourraient être rendues publiques.	En cours	WCL a publié sur son site Web un guide sur les plaintes : WCL-Complaint-Infographic.jpg (1256×2261). L'infographie présente la compétence juridictionnelle et les options de modes substitutifs de résolution des différends (« MSRD »). L'Évaluatrice de suivi a interrogé le TI, qui a confirmé que les communications de WCL constituaient « un atout » et « qu'il semble que les plaintes soient bien adressées ». Des précisions supplémentaires concernant cette infographie, ou une ressource complémentaire, seraient néanmoins utiles pour indiquer précisément où une plainte doit être déposée et à quel moment les informations deviennent publiques.
9 et 10	Des efforts doivent être déployés à tous les niveaux pour tenter de résoudre les conflits interpersonnels avant qu'ils ne s'aggravent. Bien que la politique en matière de discipline et de plaintes, qui figure dans le manuel des politiques de sport sécuritaire, prévoit des MSRD, celles-ci semblent être peu utilisées. WCL et le TI pourraient entrer en contact avec un (ou plusieurs) médiateurs expérimentés et se doter de cette ressource. WCL devrait examiner si les fonds habituellement affectés aux procédures judiciaires pourraient être réaffectés à la médiation, si les parties y consentent.	Terminé En cours	Il est difficile de responsabiliser les participants à cet égard ou de les encourager à agir ainsi dans le cadre de l'entraînement quotidien. Les politiques mises à jour de WCL mettent l'accent sur les MSRD. Le TI a aussi confirmé qu'il proposait les MSRD quand cela était approprié. L'entretien mené par l'Évaluatrice responsable du suivi avec le TI en janvier 2026 a révélé ce qui suit : • La médiation n'est parfois pas une option, selon les allégations ou les participants; • Le TI a obtenu de bons résultats en recourant à la médiation. Le TI a accès à des ressources de médiation et a confirmé que WCL financerait la médiation plutôt que le recours à la justice si les parties y consentent.

	Recommandation	État	Liens, exemples et remarques
11	Une Politique de réciprocité figure dans le Manuel de politique dusport et doit être appliquée afin de garantir que les sanctions soient imposées de manière cohérente.	Terminé En cours	La Politique en matière de réciprocité est disponible en ligne : Les suspensions provinciales font l'objet d'une réciprocité et sont publiées sur le site Web de WCL : https://wrestling.ca/fr/rapports-et-resolutions/ . Les OPTS ont harmonisé leurs codes de conduite et mis en place un processus de triage centralisé.
12	WCL doit garantir un environnement de travail sécuritaire à son personnel et doit traiter les problèmes de mauvaise conduite (y compris le harcèlement) à l'égard des membres du personnel de WCL.	Terminé En cours	L'Évaluatrice responsable du suivi a rencontré le personnel en janvier 2026. Les membres du personnel ont confirmé savoir quoi faire s'il avait des préoccupations concernant la manière dont ils sont traités, y compris par la direction générale. Le personnel a indiqué que la direction générale les « protège » de certaines interactions ou discussions difficiles.
13	WCL doit veiller à ce que les plaintes concernant le traitement des officiels soient traitées de la même manière que celles concernant les athlètes. Les entraîneurs et les athlètes doivent être tenus responsables de tout comportement inapproprié envers les officiels.	Terminé En cours	La politique de WCL prévoit les services de TI et des comités disciplinaires indépendants. Le TI a examiné les dossiers et n'en a trouvé aucun au cours de l'année écoulée concernant des officiels ou des arbitres. Le TI a noté que ces cas pourraient relever de la compétence de Sport Intégrité Canada.
14	Une meilleure cohérence pourrait être obtenue si les OPTS et les clubs disposaient de politiques de sport sécuritaire harmonisées à celles de l'ONS ou de WCL, et avaient aussi accès au TI.	En cours	Voir les commentaires dans la recommandation n° 11 ci-dessus. Cette question est actuellement examinée par la Commission sur l'avenir du sport au Canada. Les exigences des gouvernements provinciaux et territoriaux continuent de constituer un obstacle à une harmonisation complète.

	Recommandation	État	Liens, exemples et remarques
15	En ce qui concerne les autres formes d'actions en justice et de représailles, il faudra du temps pour que ces plaintes soient traitées par les systèmes judiciaires.	Terminé	WCL continue d'encourager le recours aux MSRD et à la médiation quand cela est possible, conformément aux politiques. Le TI a noté l'existence d'un groupe particulièrement litigieux au sein de WCL et que les plaintes et poursuites judiciaires antérieures continuaient de suivre leur cours dans le système.

Problèmes systémiques de maltraitance

	Recommandation	État	Liens et exemples
16	Le <i>Code de conduite et d'éthique</i> de WCL dispose, au paragraphe 15 e), que « les entraîneurs et le personnel d'encadrement des athlètes doivent soutenir les entraîneurs et le personnel d'encadrement des athlètes d'une équipe provinciale en camp d'entraînement ou de l'équipe nationale » si un(e) athlète se qualifie pour participer à l'un de ces programmes. On attend des entraîneurs qu'ils travaillent en collaboration avec les autres entraîneurs et les athlètes. Afin de minimiser les cas d'isolement et les rumeurs, WCL doit leur demander des comptes quand cela ne se produit pas.	Terminé	Voir l'exemple de protocole d'entente du centre d'entraînement pour les différentes responsabilités. WCL a noté qu'il existe des limites à l'application de ces règles dans le cadre de l'entraînement quotidien. L'Évaluatrice responsable du suivi a reçu des commentaires sur ce sujet de la part du directeur de la haute performance (« DHP »). Ce dernier a indiqué qu'il n'avait constaté aucun problème concernant distinctement les entraîneurs à l'heure actuelle. Il a fait remarquer que le rôle d'entraîneur pouvait s'avérer « conflictuel », les entraîneurs défendant leur programme. Le DHP a signalé un conflit particulier entre entraîneurs, dans lequel un(e) médiateur(trice) externe avait réussi à faciliter la résolution du différend.

	Recommandation	État	Liens et exemples
17	La poursuite d'une formation ciblée sur la prévention des formes physiques de maltraitance aide tous les membres de la communauté à comprendre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Une formation axée sur l'autonomisation des athlètes et sur les outils permettant à tous les membres de la communauté de s'exprimer (en leur propre nom et au nom d'autrui) est aussi importante pour répondre à ces préoccupations.	Terminé	Voir les commentaires dans les recommandations n ^{os} 4 et 5.
18	L'engagement continu de WCL à créer un environnement qui encourage le signalement des problèmes liés à la sécurité dans le sport et à répondre efficacement à toute crainte de représailles est nécessaire pour favoriser davantage de signalements. Une communication continue au sujet du BCIS (désormais Sport Intégrité Canada) et d'ITP Sport, bien qu'elle puisse sembler répétitive, pourrait s'avérer nécessaire pour améliorer les taux de signalement.	Terminé	L'engagement continu de WCL se traduit notamment par : - ses communications mensuelles aux associations de parents et de tuteurs, au conseil d'administration et au personnel concernant les questions de sécurité dans le sport; - un contenu de site Web transparent et complet; - des formations obligatoires et répétées.